

IOTC CIRCULAR 2015–115/ CIRCULAIRE CTOI 2015–115

Dear Sir/Madam,

SUBJECT: INDEPENDENT CHAIRPERSON FOR THE 3RD SESSION OF THE TECHNICAL COMMITTEE ON ALLOCATION CRITERIA (TCAC03), KISH ISLAND, I.R. IRAN, 21–23 FEBRUARY 2016

Further to IOTC Circular 2015–97, regarding the proposal to contract an Independent Chairperson for the 3rd Session of the Technical Committee on Allocation Criteria (TCAC03), we ask that you please consider the attached Draft 'Terms of Reference: Chairperson of the IOTC 3rd Technical Committee on Allocation Criteria (TCAC03)'.

Please also note that the costs of hiring a consultant for this activity were not included in the 2016 IOTC Regular Budget, and as such, I am seeking feedback from Contracting Parties on how you would like to proceed. Some options for consideration are as follows:

- 1) Apply the additional costs (estimated in **Table 1**) to the 2016 IOTC Regular Budget, noting that this will result in an overrun in the Consultant budget line;
- 2) Apply the additional costs (estimated in **Table 1**) to the 2016 IOTC Regular Budget, while reducing services elsewhere in the budget to offset the additional expense;
- 3) To assume that sufficient funds will be received from 'outstanding contributions' to offset the additional expense in 2016.
- 4) To seek funding or direct payment from an external source, noting that this may raise questions of conflict of interest.

Table 1. Estimated budget for an Independent Chairperson for the TCAC03 meeting

Description	Unit price	Units required	Total
Independent Chairperson (fees for 10 days: preparation and meeting)	US\$600	10	6,000
Independent Chairperson (travel to Kish Is, I.R. Iran)	US\$5,000	1	5,000
Total estimate (US\$)			11,000

Your kind consideration and comment on the Draft Terms of Reference and Budgeting options are requested no later than 24 December 2015, to allow sufficient time for a Consultant to be identified and the necessary contract processed through FAO, should the Commission deem this appropriate.

Distribution / Destinataires

IOTC Members/ Membres de la CTOI: Australia/Australie, Belize, China/Chine, Comoros/Comores, Eritrea/Erythrée, European Union/Union européenne, France (Territories/DOM-TOM), Guinea/Guinée, India/Inde, Indonesia/Indonésie, Iran (Islamic Rep of/Rép. islamique d'), Japan/Japon, Kenya, Rep. of Korea/Rép. de Corée, Madagascar, Malaysia/Malaisie, Maldives, Mauritius/Ile Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalia/Somalie, Sri Lanka, Sudan/Soudan, United Rep. of Tanzania/Rép.-Unie de Tanzanie, Thailand/Thaïlande, United Kingdom/Royaume-Uni, Vanuatu, Yemen/Yémen.

Chairperson IOTC / Président de la CTOI

Cooperating Non-Contracting Parties/ Parties coopérantes non-contractantes: Bangladesh, Djibouti, Liberia, Senegal/Sénégal, South Africa/Afrique du Sud.

Intergovernmental organisations & Non-governmental organisations / Organisations intergouvernementales et non-gouvernementales

Copy to/ Copie à : FAO

This message has been transmitted by email only / Ce message a été transmis par courriel uniquement

Madame/Monsieur,

**OBJET : PRESIDENT INDEPENDANT POUR 3^E SESSION DU COMITE TECHNIQUE SUR LES
CRITERES D'ALLOCATION (CTCA03), KISH, R.I. D'IRAN, 21-23 FEVRIER 2016**

En complément de la circulaire 2015-97 concernant la proposition d'embaucher un président indépendant pour la 3^e session du Comité technique sur les critères d'allocation qui se tiendra sur l'île de Kish (I.R. Iran) du 21 au 23 février 2016, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de la proposition ci-jointe de « *Termes de référence : Président du 3^e Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA03)* ».

Veuillez noter que les coûts d'embauche d'un consultant pour cette activité n'ont pas été inclus dans le budget régulier de la CTOI pour 2016 et, partant, je sollicite l'avis des parties contractantes sur la manière dont elles souhaitent procéder. Voici quelques possibilités à prendre en considération :

- 1) Assigner les coûts additionnels (estimés dans le **Tableau 1**) au budget régulier de la CTOI pour 2016, sachant que cela entraînera un dépassement de la ligne budgétaire « Consultants ».
- 2) Assigner les coûts additionnels (estimés dans le **Tableau 1**) au budget régulier de la CTOI pour 2016, tout en réduisant les dépenses dans d'autres postes budgétaires afin de compenser la dépense additionnelle.
- 3) Supposer que des fonds suffisants seront reçus sur les "arriérés de contributions" afin de compenser les dépenses supplémentaires en 2016.
- 4) Rechercher des financements ou un paiement direct par une source externe, sachant que cela pourrait soulever un problème de conflit d'intérêt.

Tableau 1. Budget estimé pour un président indépendant de la réunion CTCA03

Description	Coût unitaire	Quantité	Total
Président indépendant (honoraires pour 10 jours : préparation et réunion)	US\$600	10	6 000
Président indépendant (voyage à Kish, R.I. d'Iran)	US\$5,000	1	5 000
Estimation totale (US\$)			11 000

Je vous demande de bien vouloir me faire part de votre avis sur la proposition de termes de référence et sur les options budgétaires au plus tard le 24 décembre 2015, afin de laisser assez de temps pour identifier un consultant et passer le contrat requis avec la FAO, si la Commission le juge approprié.

Yours sincerely / Cordialement



Dr. David T. Wilson
Executive Secretary (Interim) / Secrétaire exécutif (par intérim)

Attachments / Pièces jointes:

- Terms of Reference for an Independent Chairperson / Termes de référence pour un président indépendant

Indian Ocean Tuna Commission

Terms of Reference

Chair of the IOTC Technical Committee on Allocation Criteria

Background

The Indian Ocean Tuna Commission (IOTC) is responsible for the conservation and sustainable development of fisheries based on highly migratory fish stocks in the Indian Ocean and adjacent seas, with a focus on tuna and tuna-like species. The Commission has 32 members and 5 Cooperating Non-Contracting Parties, comprising both coastal States and distant water fishing States.

The role of the IOTC Technical Committee on Allocation Criteria (TCAC) is to discuss and make recommendations about allocation systems for the management of tuna and tuna-like resources in the Indian Ocean. The TCAC forms part of the Commission's action plan for the establishment of an allocation (quota) system, in accordance with IOTC Resolution 14/02.

The TCAC will hold its 3rd meeting on Kish Is., I.R. Iran on 21-23 February 2016. The meeting will be chaired by an independent Chair whose main objective will be to facilitate an efficient, effective meeting.

Role of the Chair

The meeting Chair will:

- prepare sufficiently for the role of Chair, as instructed by the IOTC Executive Secretary
- open the meeting, including introducing special attendees and welcoming delegates
- ensure the meeting follows the agenda, progresses in a smooth, orderly fashion and runs to schedule
- facilitate constructive and robust discussions among delegates
- encourage the use of small working groups to discuss issues that are not progressing or being resolved in plenary
- facilitate the drafting and adoption of recommendations under relevant agenda items
- ensure all delegates are treated fairly and equally throughout the meeting
- close the meeting.

The Chair will not serve as a member of, nor advisor to, any delegation to the meeting.

Selection criteria

The Chair will have:

- demonstrated experience chairing meetings of diverse stakeholders with conflicting interests, preferably at a multinational level
- a sound understanding of allocation processes (international or domestic) and relevant issues, preferably in relation to fisheries
- experience relevant to international fisheries management or regional fisheries management organisations.

Prior involvement in the IOTC is favourable but not compulsory.

Remuneration and conditions

Remuneration will be offered for time spent preparing for and attending the meeting, and travel costs. Remuneration and conditions will be negotiated with the IOTC Executive Secretary at the time of job offer.

Commission des thons de l'océan Indien

Termes de référence

Président du Comité technique sur les critères d'allocation de la CTOI

Contexte

La Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) est responsable de la conservation et du développement durable de la pêche exploitant les stocks de poissons grands migrateurs dans l'océan Indien et les mers adjacentes, avec l'accent sur les thons et les espèces apparentées. La Commission compte 32 membres et 5 parties coopérantes non contractantes, comprenant à la fois des États côtiers et des États pêchant en eaux lointaines.

Le rôle du Comité technique sur les critères d'allocation de la CTOI (CTCA) est de discuter et de faire des recommandations concernant les systèmes d'allocation pour la gestion des ressources de thons et d'espèces apparentées dans l'océan Indien. Le CTCA fait partie du plan d'action de la Commission pour la mise en place d'un système d'allocation (quotas), conformément à la Résolution 14/02 de la CTOI.

Le CTCA tiendra sa troisième réunion à Kish, R.I. d'Iran du 21 au 23 février 2016. La réunion sera dirigée par un président indépendant dont l'objectif principal sera de faciliter une réunion efficace et efficiente.

Rôle du président

Le président de la réunion :

- se préparera de façon adéquate à son rôle de président, selon les instructions du Secrétaire exécutif de la CTOI ;
- ouvrira la réunion, introduira les participants spéciaux et accueillera les délégués ;
- s'assurera que la réunion suit son ordre du jour, progresse de manière ordonnée et respecte son programme ;
- facilitera des discussions constructives et robustes entre les délégués ;
- encouragera la création de petits groupes de travail pour discuter des questions qui ne progressent pas ou ne sont pas résolues en séance plénière ;
- facilitera la rédaction et l'adoption de recommandations pour chaque point de l'ordre du jour ;
- s'assurera que tous les délégués sont traités de manière juste et équitable durant la réunion ;
- clôturera la réunion.

Le président n'agira pas en tant que membre ou conseiller d'une quelconque délégation durant la réunion.

Critères de sélection :

Le président aura :

- une expérience démontrée en matière de présidence de réunions regroupant des parties prenantes avec des intérêts divergents, de préférence au niveau international ;
- une bonne compréhension des processus d'allocation (internationaux ou nationaux) et des problèmes afférents, de préférence dans le domaine de la pêche ;
- une expérience relative à la gestion internationale des pêcheries ou aux organisations régionales de gestion des pêches.

Une participation préalable aux activités de la CTOI serait un plus mais n'est pas obligatoire.

Rémunération et conditions

Le temps passé à préparer et à participer à la réunion sera rémunéré, ainsi que les frais de déplacement. La rémunération et les conditions seront négociées avec le Secrétaire exécutif de la CTOI au moment du dépôt de l'offre de poste.